

que nous avons acquis, ce que nous avons gagné. Je répète à mon honorable ami qu'en parlant ainsi, il n'exprime point le sentiment de ceux de sa race et de sa province qui voient plus loin que lui dans l'avenir. Il est de l'intérêt du citoyen canadien-français, qu'il soit prêtre ou laïque, spécialement s'il est prêtre ou évêque, de s'efforcer au contraire de maintenir cette suprématie de l'Angleterre afin de conserver les droits, les privilèges et les franchises qui nous ont été concédés par l'acte de Québec de 1774. Notre honorable ami prétend que nous ne devons rien aux hommes d'Etat anglais. Comme libéral et comme canadien, je ne puis oublier que c'est grâce à Charles James Fox, que c'est grâce au grand Pitt lui-même, si les Canadiens de 1774 ont obtenu ce que, bien souvent, j'ai appelé la grande charte de la province de Québec.

Ce que nous avons obtenu en 1774, nous a été de nouveau garanti en vertu de la constitution de 1791, et quelques exemples montreront que le clergé canadien-français, mû par un sentiment de reconnaissance, s'est toujours montré fidèle et loyal à la couronne britannique. Que disait en effet Mgr Briand, évêque de Québec? En mai 1775, à l'époque de l'invasion américaine, il s'exprimait ainsi :

La faveur extraordinaire et la bienveillance avec lesquelles nous avons été gouvernés par Sa Très Gracieuse Majesté le roi George III, depuis que, par la fortune des armes nous avons passé sous son autorité, les récentes faveurs qu'il vient de nous faire en nous accordant l'usage de nos lois et le libre exercice de notre religion, en nous admettant à participer à tous les privilèges et avantages des sujets britanniques, devraient assurément suffire pour exciter notre gratitude et notre zèle à soutenir les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne.

Je puis dire à mon honorable ami que Mgr Briand était un humble prêtre. Il avait vu ce pays passer du régime français au régime anglais. Sans doute, il savait l'importance pour les Canadiens-français de vivre en Amérique sous la protection anglaise. Ce n'était ni un sycophante ni un courtisan. C'était un Canadien. Il ne convoitait ni les honneurs ni les faveurs, ni les titres, ni l'ordre de chevalier, il énonçait simplement les sentiments de ses ouailles et exprimait leur gratitude envers la couronne britannique. Mon honorable ami dit que nous ne devons rien à la couronne britannique, que nous avons dû arracher à la Grande-Bretagne les privilèges que nous en avons obtenu. Ce n'est point là précisément ce que disait un autre prélat distingué. Que disait Mgr Plessis? Permettez-moi de vous lire un extrait d'une oraison funèbre prononcée par cet évêque, reconnu comme tel par le roi, monsieur l'Orateur. A cette époque, ne l'oublions pas, les catholiques étaient inhabiles, en Angle-

terre à remplir certaines fonctions, mais le parlement passa outre, et la religion catholique romaine devint la religion officiellement reconnue dans la province de Québec. Que disait donc l'évêque catholique de Québec? Voici comme il s'exprimait :

Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur; on ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse, qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux, nation industrielle, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein; nation exemplaire, qui, dans ce moment de crise, enseignez à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent et dont si peu connaissent les justes bornes; nation compatissante, qui avez reçu avec tant d'humanité, les sujets les plus fidèles chassés par ce gouvernement auquel nous appartenons; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité; non, non, vous n'êtes point nos ennemis, ni ceux de nos propriétés, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de citer ce que disait encore monseigneur Plessis, le 15 septembre 1807, en s'adressant aux catholiques français de Québec :

Vous avez compris que vos intérêts ne sont point séparés de ceux de la Grande-Bretagne.

Ainsi, il se prononçait contre la politique de superbe isolement proposée par mon honorable ami, le député de Jacques-Cartier (M. Monk) et par M. Bourassa. Il continuait :

Vous êtes convaincus qu'il est impossible d'être un bon chrétien sans être un loyal et fidèle sujet; que vous seriez indignes du nom de catholiques et de Canadiens, si, oubliant les commandements de votre sainte religion, vous montriez de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de faire votre devoir comme des sujets dévoués à votre souverain et à la défense de votre pays. Vous n'avez pas attendu que cette province fût menacée d'une invasion imminente, ou même que la guerre fût déclarée pour donner des preuves de votre zèle et de votre bonne volonté pour le service public.

Ces paroles vont à l'encontre de ceux qui invoquent la doctrine Monroe, pour le défense du Canada, tout comme elles militent contre la politique d'abstention, prônée par le député de Jacques-Cartier. Quel avantage les Canadiens français pourraient-ils attendre de l'annexion, par exemple, ou bien de l'isolement au sein de la Confédération canadienne? Qu'advierait-il de notre langue, de nos lois et de nos écoles? Je le répète, souvenez-vous de la Louisiane! Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne représente pas les aspirations nationales de la province de Québec à cet